

CP - Le CCAS aux côtés des plus fragiles

Le Centre communal d'action sociale de la Ville de Colmar accompagne tout au long de l'année les personnes en difficulté. Pendant la période de confinement, le service reste mobilisé afin de venir en aide aux personnes qui rencontrent des difficultés pour faire face à leurs charges courantes (alimentation, loyer, chauffage,...) ou dans leurs démarches administratives, en partenariat avec le réseau associatif et institutionnel : La Manne, Espoir, Vialis, les bailleurs sociaux, le Conseil départemental, etc.

L'activité de domiciliation des personnes sans domicile stable est également maintenue.

Un guichet unique, situé 11 rue Etroite, est ouvert au public du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

Pour les personnes reçues sur rendez-vous, toutes les précautions sont prises pour garantir les gestes barrières : bureaux équipés de parois de protection, port du masque obligatoire tant pour le public que pour les agents du CCAS et gel hydro alcoolique. Des masques et des attestations de déplacement dérogatoire sont mis à la disposition des personnes accueillies.

Les rendez-vous peuvent être pris soit par téléphone au 03 89 20 68 21, soit par mail : ccas@colmar.fr ou social@colmar.fr, soit en se présentant directement au CCAS.

LE PLAN D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES ISOLÉES

Pour rester en lien et à l'écoute des personnes âgées colmariennes les plus fragiles, le "Plan d'Alerte et d'Urgence" a été réactivé depuis le 2 novembre dernier. Actuellement, **230 personnes** sont déjà inscrites sur le registre tenu au CCAS de la Ville de Colmar.

Dans le cadre d'une convention de partenariat avec le CCAS, l'association Apalib (réseau APA) est chargée de contacter les personnes âgées pour les écouter, les rassurer et répondre à leurs questions. **En cas de problème particulier, le CCAS prend le relais pour trouver des solutions avec les services compétents.**

Afin que les seniors colmariens puissent s'inscrire sur le "Plan d'Alerte et d'Urgence", un standard téléphonique leur est dédié au CCAS : 03 89 20 68 21

UN SERVICE DE COURSES À DOMICILE

Pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap habitant à Colmar et qui n'ont ni famille, ni relais de voisinage susceptibles de leur venir en aide, le CCAS de Colmar met en place un service de courses à domicile, en partenariat avec le magasin Leclerc l'Orangerie, 111 route de Neuf-Brisach, et l'Association « Pour l'Aide et le Maintien A Domicile » (APAMAD).

Pour passer commande, la Ville de Colmar ouvre, du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h,

4 lignes téléphoniques dédiées aux personnes âgées ou en situation de handicap souhaitant bénéficier de ce service : 06 20 60 58 57 / 06 23 02 39 43 / 03 89 20 68 80 / 03 89 20 68 63

Les modalités :

- Les livraisons à domicile sont assurées par l'APAMAD le mardi et le vendredi.
- Les courses sont à payer au livreur de l'APAMAD le jour de la livraison, par chèque à l'ordre du magasin Leclerc l'Orangerie.
- Il est possible de payer en espèces pour faciliter la démarche auprès des personnes qui ne disposeraient pas de chéquier.
- Les frais de livraison sont pris en charge par le CCAS

De par sa proximité avec les habitants, le CCAS est le moyen privilégié par lequel s'exerce la solidarité publique.

CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33
lucie.hamon@colmar.fr